

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 105)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par
Mme Braun-Pivet

ARTICLE 19

À l'alinéa 26, après les mots :

« second alinéa »,

insérer les mots :

« du V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.